



Comment ne pas être lésée en cas de divorce

Par **TORRES**, le **26/04/2010** à **18:15**

Bonjour,

Mon mari a demandé une mutation dans un autre département car, après 24 ans de mariage, il a décidé de "vivre seul et d'essayer de s'assumer", ce qui est fait depuis le 01/04/10.

A présent, il veut que nous divorçons. Comment faire pour ne pas être lésée financièrement (je suis au chômage depuis cette même date) et pouvoir conserver la propriété et la jouissance de notre appartement avec nos deux enfants (prêt en cours de remboursement contracté il y a 3 ans alors que j'étais au chômage en fin de droit) ; je ne voudrais pas non plus être solidaire des dettes qu'il a contractées seul ?

Merci beaucoup pour vos réponses.